



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SÉANCE DU JEUDI 06 juillet 2023

L'An Deux Mil Vingt Trois, le jeudi 06 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 29 juin s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Mme Marie-Paule ALLAIN, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

06 juillet 2023					RENOUVELLEMENT DES 5 MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES
an	Mois	Jour	QN°	Subd	
2023	07	06	02	00	

ÉLUS	26
PRÉSENTS MAXI	20
MANDANTS	2
ABSENTS	4
APTES A VOTER	22



CONVOCATION	29-06-2023
RÉUNION	06-07-2023
AFFICHAGE	07-07-2023
TRANSMISSION	10-07-2023
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire	X		
	MONNIER Philippe	1er Adjoint	X		
	BERTIN Josyane	2è Adjointe	X		
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X		
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X		
	POUGET Léo	5è Adjoint		X	
	HERNOT Bruno	6è Adjoint	X		
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe	X		
	HUET Jean-Marie	CMD1		X	
	CHARLOT Karine	Conseillère	X		
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère		X	
	DONNARD Roxane	Conseillère	X		
	DURAND Philippe	CMD2	X		
	GUINARD Brigitte	Conseillère	X		
	LANCESSEUR Christian	CMD3	X		
	LESNARD Pierre	CMD4	X		
	MANIS Cécile	Conseillère	X		
	ROUXEL Benoit	CMD5		X	
	MANIS Jean-Paul	Conseiller			X LESNARD Pierre
	LEMEE Ginette	Conseillère	X		
MINORITÉ	LE BRICON Bruno	Conseiller	X		
	MORIN Yannick	Conseiller			X CHALVET Maryvonne
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X		
	DETREZ Nicole	Conseillère	X		
	RENAUT Sylvain	Conseiller	X		
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X		
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS		20	4	2

02 - Renouvellement des 5 membres des commissions de contrôle des listes électorales

Les articles L.19 et R.7 du code électoral prévoient que dans chaque commune une commission de contrôle est chargée de s'assurer de la régularité de la liste électorale et de statuer sur les recours administratifs préalables prévus au III de l'article L. 18 du code électoral.

Les membres de cette commission, dont la composition diffère selon le nombre d'habitants de la commune (moins de 1 000 habitants ou 1 000 habitants et plus) sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Le renouvellement intégral des conseils municipaux ayant eu lieu en 2020, il convient de procéder au renouvellement en 2023 des membres des commissions de contrôle.

De manière générale, la participation des conseillers municipaux aux travaux de la commission se fait sur la base du volontariat. Les personnes répondant aux conditions requises doivent faire part de leur volonté d'être membres de la commission.

Pour Erquy, il convient de trouver :

- 3 conseillers de la majorité,
- et un membre issu de chacune des listes de l'opposition.

Je remercie les volontaires de bien vouloir se faire connaître.

Majorité :

- Philippe DURAND
- Christian LANCESSEUR
- Ginette LEMEE

Minorités :

- Maryvonne CHALVET
- Jean Paul LOLIVE.

ERQUY, Le jeudi 06 juillet 2023

La secrétaire de séance

Marie-Paule ALLAIN

Le Maire,

Henri LABBE

